

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 @ mairie@shb30.com

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026_12 Séance du 14 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Date de la convocation
8 avril 2026

Date d'affichage
8 avril 2026

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	0	6

Le 14 avril 2026 à 18h30 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gaël MANCUSO, Maire.

Étaient présents : M. BONELLO Christophe, Mme BONNET Nell, Mme BOUSSAGUET Samantha, Mme CANO Laëtitia, M. CHABALIER Frédéric, CHABALIER Loris, Mme CHABASSUT Orlane, M. CHAPEL Pierre, Mme CHAZEL Coralie, M. CLERC Laurent, M. DRESAR Florent, M. DURAND Denis, M. FERRIERE Nicolas, M. GALTIER Stéphan, Mme GALTIER Sylvie, M. GRIGNON Damien, Mme MALINOWSKI Céline, M. MANCUSO Gaël, Mme MIZZI Aline, Mme NICOLAS Sabine, Mme PONE Estelle, M. POULET Pascal, M. PRADEILLES Cyril, Mme SARTINI Héléne, Mme SZLEK Sandy.

Procurations :

Mme MOREAU Muriel a donné procuration à Mme CANO Laetitia, Mme SUAU Aurélie a donné procuration à M. DRESAR Florent,

Secrétaire de séance : Mme SARTINI Héléne

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU TERRITOIRE D'ENERGIE GARD - SMEG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner les délégués appelés à siéger au comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (Territoire d'Energie Gard -SMEG).

Chaque collectivité adhérente doit ainsi désigner 2 élus délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 21
Contre 0
Abstention 6 (Mmes CHABASSUT Orlane, GALTIER Sylvie, NICOLAS Sabine, SZLEK Sandy, MM. CLERC Laurent, FERRIERE Nicolas)

➤ **DE DÉSIGNER** Messieurs Gaël MANCUSO, Maire et Frédéric CHABALIER délégués titulaires du SMEG et Messieurs Denis DURAND et Loris CHABALIER délégués suppléants du SMEG pour la commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2026

Le Maire,
Gaël MANCUSO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.gard.fr

RECU EN PRÉFECTURE

Le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com